

Bouclier tarifaire « Energie » : L'Union sociale pour l'habitat salue la meilleure prise en compte de la situation de l'habitat collectif par le Gouvernement

L'Union sociale pour l'habitat a régulièrement rappelé au Gouvernement le caractère imparfait du dispositif de bouclier tarifaire mis en place en 2022, qui pénalise les habitants des immeubles collectifs chauffés au gaz ou à l'électricité. Ces alertes répétées et partagées par de nombreux acteurs ont amené le Gouvernement à compléter le dispositif initial.

Trois décrets parus au Journal Officiel en date du 31 décembre 2022 détaillent les dispositifs d'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel pour 2022 et 2023, confronté à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz. Ces décrets créent s'agissant de l'électricité, et prolongent concernant le gaz, un dispositif d'aide spécifique pour l'habitat collectif résidentiel. Ils apportent une aide complémentaire pour les contrats signés au second semestre 2022, et couvrent partiellement le différentiel entre le prix acheté et le tarif réglementé. Ils prévoient aussi la possibilité d'une avance sur aide pour 2023. Ils ne permettent toutefois pas de rétablir une égalité tarifaire entre le chauffage collectif et le chauffage individuel.

L'Union sociale pour l'habitat souligne l'avancée que constituent ces textes, et en particulier le dispositif d'aide complémentaire, bien que partiel, qui améliore le niveau d'aide pour les contrats conclus à des niveaux très haut au second semestre 2022 et offre la capacité d'une avance sur l'aide 2023. L'impact définitif de ces dispositifs ne pourra toutefois être objectivé qu'après la parution des tarifs réglementés de référence et une analyse approfondie. Par ailleurs des discussions seront rapidement entamées avec les fournisseurs d'énergie pour préparer la fin des dispositifs d'aides.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *ces décrets constituent une avancée notable, dont vont bénéficier en premier lieu des milliers de familles mises en grande difficulté par la hausse brutale et sans précédent des coûts de l'énergie. Le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement répondait très imparfaitement, jusqu'à présent, à la situation des personnes résidant en immeubles à chauffage collectif. Bien qu'encore imparfaite du point de vue de l'équité et complexe dans son montage administratif et technique, la réponse du Gouvernement aux alertes du Mouvement Hlm est le signe d'une meilleure prise en compte de la réalité vécue par les locataires du parc social chauffés collectivement. Mais nous sommes aussi conscients que les dispositifs d'aide sont transitoires. L'énergie est un sujet sur lequel une réflexion collective, prospective et documentée doit être engagée. Le Mouvement Hlm y prendra toute sa part dans les mois à venir en lui consacrant son rapport au Congrès en 2023.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 580 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2021, les organismes Hlm ont mis en chantier 76 300 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10,2 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accès social à la propriété : en 2021, 16 100 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 89 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66
[@UnionHlm](https://twitter.com/UnionHlm)